

## Le "service public de l'école inclusive" prévoit la création de 200 Ulis pour la rentrée 2019

7-9 minutes

Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel ont présenté leur "plan de transformation" visant à constituer un "service public de l'école inclusive" pour la rentrée 2019, lors d'un déplacement à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), le 11 juin 2019. Il s'agit pour le ministre de l'Éducation nationale d'une "révolution copernicienne". Création de 200 Ulis à la rentrée 2019 puis de 250 Ulis dans les lycées d'ici 2022, doublement des unités d'enseignement externalisées du secteur médico-social, mise en place d'un référent scolarisation dans chaque ARS... voici quelques-unes des nouveautés annoncées.



Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel ont présenté les nouveautés de la rentrée 2019 pour l'école inclusive, lors d'un déplacement à Garges-lès-Gonesse, le 11 juin 2019. Maïwenn Lamy

"Au regard de l'importance des attentes, nous avons décidé d'engager une révolution copernicienne de notre organisation, de façon à faire émerger un grand service public du handicap, inédit à l'école", déclare Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, lors d'un déplacement dans l'école Anatole-France de Garges-lès-Gonesse en compagnie de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, le 11 juin 2019.

Les deux ministres ont présenté un "plan de transformation" qui s'articule autour de 7 axes. Ce plan "résulte d'une concertation sur l'école inclusive qui s'est tenue d'octobre 2018 à février 2019",

précise Sophie Cluzel ([lire sur AEF info](#)).

Une partie de ce plan est détaillée dans la circulaire de rentrée sur l'école inclusive publiée au Bulletin officiel du 6 juin 2019 ([lire sur AEF info](#)). Elle prévoit notamment la création d'un service "école inclusive" dans chaque DSDEN et la mise en place d'une cellule départementale d'écoute et de réponse aux familles.

### **Les 7 axes du "service public de l'école inclusive"**

1. Instituer un service de l'accompagnement des élèves en situation de handicap
2. Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches
3. Former et accompagner les enseignants
4. Professionnaliser les accompagnants d'élèves en situation de handicap
5. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves
6. Structurer la coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires
7. Piloter et évaluer le déploiement des mesures

Création de 200 Ulis à la rentrée 2019

Sophie Cluzel annonce notamment la création de 200 Ulis à la rentrée 2019, dont 100 pour le second degré. 250 Ulis en lycée (général et technologique, polyvalent, professionnel) doivent de plus être mis en place d'ici à 2022.

Pour la rentrée 2019, il est prévu également 30 unités d'enseignement maternelle autisme et 10 unités d'enseignement élémentaire autisme, expérimentées respectivement depuis 2014 et 2018 ([lire sur AEF info](#)).

Les deux ministres entendent parvenir à un "doublement des unités d'enseignement externalisées du secteur médico-social d'ici à 2022".

Dispositif "second employeur" pour les AESH

Concernant les personnels, "un message est envoyé à tous les AESH de France : ils font partie de la communauté éducative", assure Jean-Michel Blanquer. Est ainsi créé, dans chaque rectorat, un pôle RH chargé d'assurer un meilleur recrutement des AESH. Le ministre de l'Éducation nationale ajoute que "des discussions sont en cours avec les collectivités territoriales" pour augmenter le temps de travail moyen des AESH dans le cadre du dispositif "second employeur". Ce dispositif, qui a fait l'objet d'un [groupe de travail](#) lors de la concertation sur l'école inclusive, permettrait aux

AESH d'être employé par un second employeur, une collectivité territoriale par exemple, afin d'accompagner les élèves sur leur temps périscolaire et d'étendre leur temps de travail. Les AESH auront accès la formation continue, mais aussi à la plateforme de formation "Cap école inclusive".

Le projet de loi "pour une école de la confiance" prévoit en outre que les AESH soient désormais recrutés en CDD de 3 ans renouvelables une fois avant un CDI. Jean-Michel Blanquer a aussi annoncé son intention de mettre fin aux recrutements d'AESH en contrats aidés ([lire sur AEF info](#)).

### **Plus de 2 000 pial déployés à la rentrée**

Les AESH seront, d'ici à 2022, intégrés dans des "pôles inclusifs d'accompagnement localisé" (Pial). Après une expérimentation en 2018-2019, leur déploiement débute à la rentrée 2019 : 2 000 Pial seront mis en place dans les collèges avec Ulis, 250 dans les lycées professionnels et 300 dans des circonscriptions du premier degré. Un Pial peut aussi regrouper des établissements différents niveaux (écoles, collèges et lycées), précise le dossier de presse.

"Quand le besoin en aide humaine est évalué comme soutenu et continu, une notification d'aide individuelle est faite, si ce n'est pas le cas, le besoin en aide humaine est mutualisé. Cette réglementation n'évolue pas avec la mise en œuvre du Pial dont le seul objet est de coordonner l'accompagnement au niveau de l'établissement scolaire, que le besoin soit individuel ou mutualisé", précise Sophie Cluzel.

Faire coopérer les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social

"Notre objectif est que les professionnels du handicap (orthophoniste, psycho-motricien...) interviennent dorénavant auprès des élèves en situation de handicap, mais aussi en appui ressource auprès des établissements scolaires et des enseignants pour mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves", indique Sophie Cluzel.

"À compter de la rentrée 2019, les autorités académiques, y compris de l'enseignement agricole, et les ARS, vont interagir de manière opérationnelle : un référent scolarisation sera nommé dans chaque direction territoriale des ARS", précise-t-elle.

Des équipes mobiles d'intervention en appui des établissements scolaires sont aussi créées. Expérimentées en 2019, elles seront étendues à la rentrée 2020.

Mieux former les enseignants

Les ministres souhaitent parvenir à 1 500 enseignants des premier et second degrés participant chaque année aux formations pour l'obtention du Cappej.

Ils entendent aussi augmenter l'offre de formation continue pour arriver à 140 modules d'initiative nationale à la rentrée 2019 et organiser des formations départementales consacrées à la coordination entre l'enseignant et l'accompagnant.

Mieux accompagner les parents

"Plus besoin de faire les mêmes démarches tout au long de sa vie. Nous allongeons systématiquement la durée des notifications, jusqu'à 5 ans pour l'attribution des matériels pédagogiques adaptés, par cycle scolaire pour le PPS", indique Sophie Cluzel.

Un "livret de parcours inclusif évolutif" est aussi créé. "Il intégrera, selon les besoins de l'élève, l'ensemble des plans dont il peut faire l'objet : projet personnalisé de scolarisation (PPS), programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), projet d'accompagnement personnalisé (PAP) et/ou projet d'accueil individualisé (PAI)", indique le dossier de presse.

De plus, dans le mois qui suit la rentrée scolaire, un "entretien d'accueil" devra être organisé entre l'enseignant, l'accompagnant et la famille.